

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014,
LES PERSONNELS ÉLISENT LEURS REPRÉSENTANTS**

Désormais tous les quatre ans, les élections professionnelles sont un temps fort pour toute la profession. Quels représentants élire pour porter les aspirations de l'ensemble des collègues du second degré ? L'enjeu est de taille, il s'agit d'établir un rapport de force en faveur des personnels permettant d'arracher à l'administration des avancées catégorielles pour tous les collègues tout en défendant les missions du service public d'Éducation pour tous les élèves.

Les élus du SNES-FSU en CAPA, majoritaires, ont su imposer au fil des années une vision collective des opérations de gestion. Tout en défendant des dossiers individuels, nous nous sommes attachés à faire émerger des problématiques générales, à éviter l'écueil des uns contre les autres en ayant toujours en ligne de mire l'intérêt de tous. L'action du SNES-FSU en amont (circulaires) et en commission a des conséquences bien réelles. Un exemple emblématique : 26% des certifiés au 11^e échelon obtenaient la hors-classe en 2006, 88% en 2014 !

Les élus FSU en CTA, majoritaires, sont porteurs d'exigence quant aux conditions d'exercice des métiers de l'Éducation, de transparence dans les structures. Ce sont eux encore qui ont mis en avant la nécessité absolue de résorber la crise du recrutement.

Il ne faut pas se leurrer, le taux de participation et les résultats du SNES et de la FSU sont particulièrement attendus : l'adhésion massive de la profession aux valeurs défendues par le SNES et la FSU est la seule garantie de pouvoir imposer à l'administration notre vision collective de la gestion sans passe-droit mais aussi de gagner des avancées dans l'action. Ces dernières années, que ce soit sous la mandature de Sarkozy ou de Hollande, les exemples ne manquent pas : abandon des décrets de Robien, de l'évaluation unique par le chef d'établissement et de la journée de carence, augmentation du contingent pour la hors-classe, priorité donnée à l'Éducation Nationale avec le recrutement accru d'enseignants, retour de la formation des stagiaires, réaffirmation sans ambiguïté des services hebdomadaires des enseignants, remise en cause du socle de 2005 et de son livret de compétences...

Mais il reste encore beaucoup à faire. Malgré une augmentation des recrutements, les conditions d'exercice ne se sont pas améliorées, la réforme des lycées doit être remise à plat et le chantier de la revalorisation pour tous des métiers de l'éducation est à investir massivement. Nous devons rester soudés et offensifs.

**Alors entre le 27 novembre et le 4 décembre,
un seul geste : votez pour le SNES et la FSU,
forces de proposition, de conviction et d'action !**

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU

snes
fsu
ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

DES ÉLUS À VOTRE SERVICE, AU SERVICE DE LA PROFESSION ET DU SERVICE PUBLIC

Les élus du SNES-FSU sont des collègues que vous connaissez, qui vous connaissent, exercent dans les mêmes établissements que vous et connaissent les difficultés de notre métier. À vos côtés, ils vous défendent à chaque étape de votre carrière : notation, mutation, avancement, promotions, hors-classe... Ils vous informent, vous écoutent et vous conseillent, veillent au respect de la transparence et l'équité dans toutes les opérations de gestion, s'opposent à l'arbitraire, à la déréglementation et à l'autoritarisme, et vous défendent activement en commission paritaire face aux représentants de l'administration.

Nos élus sont aussi une force de proposition, de mobilisation et d'action. Lors des dernières élections, nos listes ont obtenu 50,8 % des suffrages (en progression de 0,9%). Par leur représentativité (28 élus sur 50 dans les CAPA, 56% des sièges), leur expérience et leur compétence reconnue de tous, ils sont écoutés, respectés et entendus. Parce qu'ils sont présents et actifs, des établissements aux instances nationales, le SNES et les syndicats de la FSU défendent la situation de chacun et l'ensemble de la profession.

Du 27 novembre au 4 décembre, choisissez de renforcer leur action, votez pour le SNES et la FSU.

FIN DE CARRIÈRES : HORS-CLASSE, LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES AGRÉGÉS

Les résultats des CAPA hors-classe des certifiés sont le fruit d'une bataille qui dure depuis plusieurs années déjà et qui a franchi une étape importante. La circulaire ministérielle obtenue par les interventions incessantes du SNES national et sa mise en œuvre dans l'académie grâce aux propositions de barèmes portées par les élus du SNES-FSU permettent désormais à quasiment tous les collègues, ayant une carrière complète, de pouvoir sereinement prétendre à la hors-classe et à l'indice terminal à l'échelon 7 en fin de carrière. L'an passé, 88% des collègues du 11^e échelon ont été promus (56% en 2009, 70% en 2011), légitimant notre revendication de la hors-classe pour tous les collègues. Face à l'idéologie du mérite, telle que la porte l'administration, les élus du SNES-FSU préfèrent mettre les collègues au centre des préoccupations actuelles de l'institution : nous sommes globalement méritants du simple fait d'être enseignant et d'assurer au mieux notre service souvent dans des conditions difficiles, alors même que l'attractivité du métier s'étirole, que l'Éducation Nationale a du mal à recruter et rémunère mal (retour à un début de carrière à l'échelon 1 pour des collègues recrutés au niveau Master).

À côté des vérifications et corrections essentielles des barèmes, nous présentons des dossiers de collègues reconnus de tous, proches de la retraite, et pourtant écartés dans le projet : l'administration est ainsi amenée à revoir sa position sur ces collègues.

Pour les certifiés, nous demandons aussi le développement des voies de promotion interne et l'élargissement de l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude. Là, comme pour la hors-classe, nos élus proposent des collègues écartés a priori par l'administration.

Chez les CPE, la revendication nationale du SNES est enfin satisfaite depuis l'an passé, puisque le ratio promu/promouvable est enfin passé à 7% du corps, comme pour les autres catégories de personnels, ce qui a conduit à des promotions supplémentaires.

CONGÉS FORMATION

Contingent très faible qui pousse le rectorat depuis 5 ans à ne donner que des congés formation de 6 mois pour les préparations à l'agrégation. Le SNES demande que ces collègues puissent choisir entre 6 ou 8 mois (pour intégrer la préparation des oraux).

Lors des GT et CAPA, le SNES a dû intervenir pour que l'administration intègre correctement les collègues qui étaient en congés formation de 6 mois à ce moment là et pouvaient encore en bénéficier. Nous avons également déjoué les volontés de l'administration d'attribuer 50 mois de congés formation pour 5 collègues, hors barème, soit 12,5% des congés. Ces 5 congés, ont été in fine attribués au barème.

Nous demandons qu'une commission transparente, statue sur les demandes particulières de collègues en difficulté avec des moyens qui ne soient pas prélevés sur les congés formation.

MUTATIONS

Cœur de la gestion des personnels, obtenue de haute lutte par le SNES, elles permettent une mobilité unique dans la Fonction Publique (aucune contrainte d'années de poste, barèmes objectifs). Les élus veillent à la transparence et l'équité grâce aux conseils dans l'élaboration des stratégies, à la vérification des vœux et barèmes et à l'amélioration du mouvement par des propositions respectant les vœux et barèmes. En amont, ils proposent des modifications du barème pour l'équilibrer et mieux prendre en compte les situations, n'opposant pas, comme le font certains, les catégories les unes aux autres.

L'administration veut en faire le lieu de l'expérimentation du recrutement individuel (ECLAIR, internat d'excellence, ...), le SNES et ses élus dénoncent ce glissement qui obère les chances de tous d'obtenir une mutation désirée en retirant des postes du mouvement et en instaurant une relation plus contraignante avec le chef d'établissement. Depuis deux ans, et le fiasco des postes vacants dans certains ECLAIR, nous avons obtenu que les collègues puissent demander ces établissements sur des vœux larges, en dehors de la procédure de recrutement locale et continuons à demander la fin du recrutement par les chefs d'établissements.

Par ailleurs, le SNES est intervenu avec succès lors des dernières commissions pour modifier des supports berceaux, afin de permettre l'amélioration de certaines situations (cartes scolaires, cas médicaux), et afin de récupérer certains postes au mouvement qui n'apparaissaient pas sur les documents de travail bien que créés lors des instances départementales.

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU

AVANCEMENT

Grâce aux fiches syndicales, les élus vérifient les barèmes et la présence de tous les promouvables dans le tableau. C'est ainsi que le SNES est à l'origine du droit désormais acquis et validé par le ministère d'intégrer les collègues en congé parental qui étaient systématiquement écartés.

Lors des commissions, nous pointons scrupuleusement les absences ou retard d'inspection, véritable handicap à l'avancement et demandons aux IPR d'y remédier ; le SNES réclame que des mesures globales de réévaluation des notes pédagogiques soient prises chaque année.

ET AUSSI, À L'ACTIF DU SNES...

- Le temps partiel de droit à 80% pour les certifiés et les CPE après deux ans de bataille acharnée !
- La prise en compte réelle de l'heure de décharge pour service sur deux communes non limitrophes, pour les collègues sur poste fixe ou en Zone de Remplacement (en affectation à l'année) !

TZR

Dès la rentrée et tout au long de l'année, les élus du SNES multiplient les interventions pour faire respecter les droits des TZR, la transparence pour les affectations, la discipline de recrutement, l'attribution des ISSR, et combattre la multiplication des postes à cheval et les affectations « invivables »...

Le SNES a gagné le rattachement pérenne à un établissement avec comme implication financière, le paiement des frais de déplacement.

Dans les CAPA nous dénonçons les injustices liées à la situation spécifique des TZR : notation administrative, inspections moins nombreuses, et leurs répercussions sur la carrière.

Pour les mutations, nous avons obtenu une bonification pour les paliers de 3 et 5 ans d'ancienneté de poste. Toutefois, la qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. De ce point de vue, le mouvement 2014 a conjugué des difficultés anciennes et nouvelles aboutissant à soustraire du mouvement général un nombre accru de postes qui devraient y être offerts : le maintien du dispositif « ÉCLAIR » et la stagiarisation simultanée de nombreux lauréats de concours (2^e concours 2013 et concours "réservés" 2014 à temps plein ; concours "rénovés" 2014 à mi-temps).

CONTRACTUELS

L'intervention syndicale a contraint le gouvernement à négocier .

Le SNES et la FSU revendiquent pour les contractuels la garantie du réemploi et la mise en place d'un véritable plan de titularisation qui n'écarte personne. Ils exigent l'élargissement des compétences des CCP, acquis de la FSU, à la gestion collective de leur carrière, selon des règles définies nationalement.

Nous avons obtenu que les contractuels en CDD puissent bénéficier de congés formation pour préparer les concours, des avancées au niveau de l'indice de recrutement, et enfin, et ce n'est pas la moindre des victoires, la fin de la « clause du butoir », qui empêchait le reclassement à un indice supérieur pour les stagiaires anciennement non titulaires.

CCP 2 : C'EST BIEN... MAIS PAS ASSEZ....

Créée en mars 2008, la Commission Consultative Paritaire 2 (car il existe une CCP 1 pour les personnels non titulaires enseignants, CPE et COP) est une instance académique constituée pour moitié de représentants de l'administration et pour l'autre de représentants des personnels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves (AED, CUI, AESH) que vous élirez du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Sur notre académie, lors des élections de

LE SNES-FSU EN CTA : UN SYNDICALISME REVENDICATIF

Force de propositions au service constant de tous les collègues pour la défense d'un second degré unifié, les élus du SNES-FSU au CTA de l'Académie de Montpellier sont tous issus de vos rangs, présents et connus pour leur investissement militant permanent sur le terrain, ils travaillent continuellement pour faire aboutir les revendications de l'ensemble des personnels dans tous les domaines concernés par cette instance : lors des bilans de rentrée, ils utilisent l'ensemble des remontées pour dénoncer les insuffisances criantes de moyens dont souffre le second degré, ils pointent les situations tendues pour pousser l'administration à y trouver des solutions ; lors de la préparation de rentrée, ils interviennent pour faire valoir toutes les revendications remontant de chaque établissement pour permettre, toujours en lien avec les collègues, d'améliorer une répartition de moyens horaires académiques et de dénoncer ses insuffisances.

Le CTA est le lieu où est travaillée la mise en œuvre de la carte scolaire des postes implantés dans tous les lycées de l'académie : par leurs interventions et grâce à l'appui de leur réseau militant, les élus du SNES-FSU proposent des ouvertures de postes, luttent, souvent seuls, contre les profilages de postes qui semblent peu susceptibles de répondre à une amélioration du service public d'éducation.

Le CTA est aussi le lieu où se discute le bilan social annuel qui permet aux élus du SNES-FSU de pointer les difficultés grandissantes de la profession et de poser les revendications utiles pour lutter contre cette évolution négative.

Le CTA est le lieu où se détermine le plan de formation académique qui est un outil de mise en œuvre de la politique scolaire académique sur les années à venir. Ici encore, les élus du SNES-FSU, s'opposent, encore souvent seuls, aux tentatives de démantèlement de l'unicité du second degré et sont seuls en capacité de construire un contre-projet éducatif qu'ils peuvent défendre devant cette instance.

L'expertise des élus du SNES-FSU, tant dans le domaine de la défense quotidienne des collègues, de la défense des missions et des valeurs qui fondent l'unicité du second degré, leur permet de lutter efficacement contre des tentatives destructrices et leur permet de garantir la défense de tous les personnels.

Lors des élections professionnelles, pour le CTA votez FSU pour renforcer votre pouvoir de défense et votre force de proposition revendicative.

CCP DES NON-TITULAIRES : TÉMOIGNAGE D'UN ÉLU

Si Franz Kafka avait été enseignant non-titulaire dans notre académie, il n'aurait sans doute jamais pu écrire : il aurait sombré.

C'est peu dire que nous sommes écrasés sous le joug d'un travail dévalorisé, sérié, morcelé, et d'une administration despotique. « Si vous ne voulez pas travailler à ce salaire-là, rien ne vous oblige à signer », telle a été la position de l'Administration face à notre engagement, celui qui a structuré mon désir d'élus : à savoir la revendication, légitime et légitime, d'une grille indiciaire, proportionnant les traitements des non-titulaires à leurs diplômes et ancienneté. Mais aussi la reconnaissance de la qualité du travail accompli par tous ces collègues hésitants qu'on ne croise que quelques semaines, ou mois, à la machine à café.

J'aurai été porté par l'engagement sans faille de Magali Vincent, et les autres de la section non-tits du SNES. Porté aussi par l'énergie de celles et ceux qui se sont investis. Mais électrisé par le mépris dont nos interlocuteurs administratifs semblaient ne jamais devoir se débarrasser. Les choses ont changé pourtant. Ce que nous portions, avec Isaac et les autres, a crédibilisé la position du syndicat dans le dialogue social.

Même si rien n'est gagné, la position du rectorat s'est modifiée. Maintenant certifié, et laissant mon mandat, j'ai confiance dans ceux qui viennent pour que soit enfin reconnu le professionnalisme des enseignants qui ont pour seule tare de ne pas avoir réussi un concours.

Boris LITOT

2011, la FSU a obtenu 2 élus sur les 4 sièges de titulaires.

La consultation de la CCP est obligatoire en cas de sanctions disciplinaires ou de licenciement à l'issue de la période d'essai. Les élus y sont en quelque sorte vos avocats.

La CCP peut émettre un avis à titre consultatif sur toute question d'ordre individuel concernant la situation professionnelle mais malheureusement, le rectorat n'a aucune obligation de la réunir dans l'année et ce même si la moitié des élus syndiqués +1 la réclame.

En conséquence, le ministère a choisi d'en

faire un outil de sanctions alors que le SNES-FSU revendique un élargissement de ses compétences afin d'en faire un véritable lieu de dialogue social sur les conditions de travail et d'emploi (recrutement, rémunérations...) et de lutte contre l'arbitraire et les pressions locales (temps de pause repas, flexibilité de l'emploi du temps...).

Seule une représentativité forte permet de porter nos revendications ! Du 27 novembre au 4 décembre, votez pour la liste SNES-FSU !



L'ENJEU

Ce sont les élections aux Comités Techniques (CT) qui servent tous les quatre ans de baromètre de l'audience syndicale et détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale, son poids dans les négociations et son efficacité.

LES SCRUTINS

- Les CAP (Commissions Administratives Paritaires) : elles existent pour la plupart des corps au niveau national (CAPN) et au niveau académique (CAPA). Elles sont chargées de la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels titulaires.
- Les CCP (Commissions Consultatives Paritaires) : elles existent au niveau académique et sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle et collective des agents non titulaires (contractuels, assistants d'éducation).
- Les CT (Comités Techniques) : ils traitent des projets de texte, de la politique éducative et de la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements. Lorsqu'un projet de texte recueille un vote défavorable unanime des représentants des personnels, le projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération.

QUI VOTE À QUOI ?

	CAPA	CAPN	CCP	CTA	CTM
Agrégé					
Certifié					
Chaire Sup					
CPE					
DCIO-COPsy					
PEGC					
Stagiaire					
Non titulaire*					
AED/AESH*					

* : en poste le 27 septembre et pour au moins 6 mois

Pour les autres personnels, nous consulter.

LES DATES CLÉS

Date	Événement	Mode d'emploi
Lundi 22 septembre	Ouverture de l'espace électeur : https://vote2014.education.gouv.fr/#/login	J'accède au portail électeur et je crée mon compte en saisissant mon adresse de messagerie professionnelle et un mot de passe. Je valide le lien reçu par courriel sur ma boîte pro. Je vérifie la liste de mes scrutins.
Mardi 28 octobre	Affichage des listes de candidats sur l'espace électeur	
Du 4 au 12 novembre	Réception en main propre ou à l'adresse postale (situation de non présence dans l'établissement : CLM...) d'une notice papier contenant l'identifiant électeur.	Si je n'ai rien reçu le 12 novembre, je récupère (par mail ou sms) mon identifiant électeur depuis l'espace électeur.
Mercredi 26 novembre, 9h	Date et heure limites de réception d'un nouvel identifiant électeur en cas de perte : par voie électronique	Je perds mon identifiant électeur : je m'en procure un nouveau par l'espace électeur. Je perds mon mot de passe : je m'en procure un nouveau par l'espace électeur.
Du jeudi 27 novembre 10h au jeudi 4 décembre 17h	Vote électronique par internet.	Je vote FSU au CTA et au CTM et SNEs en CAPA et CAPN !
Jeu. 4 décembre, 17h	Clôture des scrutins	

Pour mener à bien toutes ces opérations électorales, un impératif :

accéder à sa messagerie professionnelle (et la vider si la boîte de réception est pleine).